

Appel à communication
Colloque DemoCIS/HARTIS
Université de Lille
3-4 juin 2027

Droit à la sépulture, partage de la terre.

Les étrangers et la propriété des espaces funéraires dans les mondes anciens

Comité d'organisation : Gaia DE LUCA, Camille FRANÇOIS

colloque.droit.sepulture.terre@gmail.com

Ian Morris considère la hausse du nombre de marqueurs funéraires dans les nécropoles grecques comme la preuve d'un meilleur accès, pour les populations, à une « sépulture en bonne et due forme » (*formal burial*), c'est-à-dire une sépulture visible et durablement signalée, par opposition aux inhumations sans marqueur pérenne, dont l'absence ne permet pas de savoir si elle reflète une exclusion ou une simple perte archéologique. Cet accès n'est pourtant pas universel : probablement réservé à certains groupes, il varie dans le temps et dans l'espace ; ses fluctuations semblent liées à la structuration de la *polis* et à la définition du corps civique. De fait, le droit à la terre est intimement lié à la notion de droit à la sépulture – qui correspond à la possibilité, pour un individu, de recevoir un lieu de sépulture à la suite de funérailles plus ou moins ostentatoires – ; les marges de négociation peuvent être interrogées. Les marqueurs funéraires portent ainsi une charge politique d'appartenance à la communauté.

Pour comprendre ces écarts, il faut d'abord poser le cadre juridique régissant l'accès à la propriété et l'usage des espaces funéraires, sans présumer pour autant d'une stricte adéquation entre normes et pratiques. Dans de nombreuses cités grecques, la possession de la terre marque la frontière – certes poreuse et négociable – entre citoyens et non-citoyens, même si les modalités d'acquisition et de transmission des parcelles funéraires varient selon les contextes locaux. La catégorie des « étrangers » recouvre des statuts juridiques très divers – métèques, isotèles, résidents temporaires, etc. –, et ces différences invitent à interroger la multitude de stratégies mises en œuvre par les individus et les groupes pour accéder à des lieux de sépulture visibles.

Le cas athénien, largement étudié, a souvent servi de modèle pour analyser les liens entre pratiques funéraires et citoyenneté. Le Céramique d'Athènes, principal cimetière de la cité, dans lequel les modes de représentation semblent moins refléter des distinctions politiques que sociales, constitue à

cet égard un exemple emblématique¹. Les recherches ont montré que l'acquisition de périboles familiaux – enclos qui délimitent et signalent une concession funéraire – dans cet espace était étroitement liée aux droits fonciers et à la citoyenneté, tout en révélant les marges de négociation offertes par l'octroi de l'*enktesis* – droit de propriété foncière réservé aux citoyens, mais que la cité pouvait exceptionnellement accorder à un étranger – ou le recours à des intermédiaires².

Le cas athénien n'épuise cependant pas la question : d'autres contextes mettent en évidence le rôle déterminant des structures collectives dans la gestion des espaces funéraires³. À Rhodes, notamment, les associations privées (groupements culturels ou professionnels souvent composés en partie d'étrangers) apparaissent comme des acteurs majeurs de l'acquisition et du partage des enclos funéraires, ouvrant des possibilités d'intégration à des individus qui ne disposaient pas nécessairement d'un accès direct à la propriété⁴. D'autres espaces, particulièrement marqués par des phénomènes de mobilité et de contacts interculturels, restent encore à explorer sous cet angle.

Les variations locales invitent à s'interroger sur l'existence de *Free Spaces*⁵, un outil conceptuel issu des études socio-politiques et appliqué à l'Antiquité. Transposée aux nécropoles antiques, cet outil invite à se demander si les espaces funéraires sont des territoires intermédiaires où les individus de tous statuts se côtoient et forment une identité collective mixte, transcendant le statut juridique par-delà la mort ? Nous souhaitons interroger l'écart existant entre définition juridique et réalités des pratiques funéraires. Si l'espace funéraire peut sembler ouvert pour certaines catégories, il reste profondément discriminatoire pour d'autres, en particulier pour ceux et celles qui n'ont laissé aucune trace archéologique visible. L'invisibilité est-elle le signe d'une exclusion juridique, d'une pauvreté économique, ou simplement un défaut de traces ?

Ces pratiques soulèvent plusieurs interrogations : les regroupements funéraires fondés sur l'appartenance associative traduisent-ils des mécanismes d'exclusion imposés par les cadres

¹ Guicharrousse Romain, *Athènes en partage : les étrangers au sein de la cité (V^e-III^e siècles av. n. è.)*, Paris, 2022 ; Sawtell Carrie L., *Non-Citizen Commemoration in Fifth and Fourth Century BC Attica*, Thèse de doctorat, Sheffield, 2018.

² Faraguna Michele, « Società, amministrazione, diritto : lo statuto giuridico di tombe e periboloi nell'Atene classica », in Legras Bernard, *Symposion 2011: Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte*, Vienne, 2012, p. 165-185 ; « Lo statuto giuridico delle tombe nel mondo greco in Attica e al di fuori dell'Attica: un'analisi comparativa », in Bérard Reine-Marie. (dir.), *Il diritto alla sepoltura nel Mediterraneo antico*, Rome, 2021, p. 129-152 ; cf. aussi Zelnick-Abramovitz Rachel, « Whose Grave is this? The Status of Grave Plots in Ancient Greece », *Dike - Rivista di Storia del Diritto Greco ed Ellenistico*, vol. 18, 2015, p. 51-95.

³ Zelnick-Abramovitz Rachel, « Whose Grave is this? », *art. cit.*, p. 61.

⁴ Boyxen Benedikt, *Fremde in der Hellenistischen polis Rhodos*, Berlin, 2018 ; Maillot Stéphanie, « Associations and Death: The Funerary Activities of Hellenistic Associations », in Cazemier Annelies, Skaltsa Stella (éds.), *Associations and religion in context: the Hellenistic and Roman Eastern Mediterranean*, Liège, 2022, p. 147 ; « Foreigners' Associations and the Rhodian State », in Gabrielsen Vincent, Thomsen Christian A., *Private associations and the public sphere: proceedings of a Symposium held at the Royal Danish Academy of Sciences and Letters, 9-11 September 2010*, Viborg, 2015, p. 136-182.

⁵ Vlassopoulos Kostas, « Free Spaces: Identity, Experience and Democracy in Classical Athens », *Classical Quarterly*, 57, 1, 2007, p. 33-52. Expression empruntée aux études socio-politiques américaines : Evans Sara Margaret, Boyte Harry Chatten, *Free spaces: the sources of democratic change in America*, New York, 1986.

juridiques existants, ou relèvent-ils de formes de solidarité choisie⁶ ? Dans quelle mesure les espaces funéraires permettent-ils d'observer des modalités d'appartenance qui échappent aux catégories définies par le droit ? L'étude des décalages entre lois, pratiques sociales et organisation topographique des nécropoles offre ainsi un terrain privilégié pour analyser la manière dont les communautés antiques négocient leurs frontières, les modalités d'inclusion et d'exclusion.

Cet évènement scientifique adopte une perspective diachronique, de la période archaïque jusqu'à l'Antiquité tardive, afin de rendre compte de différents modes de gestion territoriale et d'accès aux espaces funéraires selon les contextes juridiques et culturels. Les bornes chronologiques englobent le monde grec dans son intégralité. Dans une perspective comparative, nous souhaitons également accueillir des propositions consacrées à d'autres aires culturelles, afin d'explorer comment différents contextes juridiques et sociaux façonnent les modalités d'accès aux espaces funéraires.

Cette ampleur chronologique et géographique appelle une démarche résolument interdisciplinaire, croisant archéologie funéraire, épigraphie et histoire du droit, et ouverte aux apports des sciences sociales (sociologie, sciences politiques) pour penser ensemble normes juridiques et pratiques sociales.

La manifestation s'inscrit dans les travaux du Laboratoire des initiatives citoyennes du passé (DemoCIS, Défi 2), qui envisage l'histoire comme un terrain d'observation privilégié des pratiques citoyennes – y compris dans leurs formes « ordinaires », situées en marge ou en tension avec les cadres juridiques officiels – depuis l'Antiquité et dans une perspective comparative. En interrogeant l'écart entre statut civique et appartenance vécue au sein des espaces funéraires, elle prolonge cette réflexion en explorant comment des individus exclus de la citoyenneté de droit pouvaient néanmoins, par d'autres voies – associations, intermédiaires, usages locaux – construire des formes d'appartenance collective par-delà la mort.

Les communications pourront ainsi aborder les thèmes suivants :

- les modalités d'accès aux espaces funéraires et l'articulation entre normes juridiques et pratiques effectives ;
- la distribution des emplacements au sein des nécropoles et les logiques de hiérarchisation spatiale ;
- le rôle des *périboloi* monumentaux, des enclos funéraires et d'autres formes de délimitation de l'espace des morts dans la construction des identités individuelles et collectives ;

⁶ Shea Timothy, *Mapping Immigrant Communities through Their Tombstones in Archaic and Classical Athens*, Thèse de doctorat, Durham, 2018.

- les interactions entre statut juridique, appartenance civique, position sociale et visibilité funéraire ;
- les stratégies mises en œuvre par les individus, les familles ou les associations pour accéder à des espaces funéraires prestigieux ou réglementés ;
- l'inscription des espaces funéraires dans les territoires urbains et extra-urbains ;
- les espaces funéraires comme lieux de négociation des appartenances, notamment dans des contextes de mobilité, de migration ou de contacts interculturels ;
- les approches comparatives permettant de mettre en regard différents modes de gestion des espaces funéraires selon les contextes juridiques, culturels et chronologiques.

Bibliographie

Baslez Marie-Françoise, « Entraide et mutualisme dans les associations des cités grecques à l'époque hellénistique », in Molin Michel (dir.), *Les régulations sociales dans l'Antiquité*, Rennes, 2006, p. 157-168.

Bérard Reine-Marie (dir.), *Il diritto alla sepoltura nel Mediterraneo antico*, Rome, 2021.

Carbon Jan-Mathieu, « Funerals and Foreigners, Founders and Functionaries: On the Boundary Stones of Associations from Kos », in Cazemier Annelies, Skaltsa Stella (éds.), *Associations and religion in context: the Hellenistic and Roman Eastern Mediterranean*, Liège, 2022, p. 169-206.

Duploux Alain, *Construire la cité : essai de sociologie historique sur les communautés de l'archaïsme grec*, Paris, 2019.

Evans Sara Margaret, Boyte Harry Chatten, *Free spaces: the sources of democratic change in America*, New York, 1986.

Faguer Julien, « Statuts et propriété foncière dans l'Athènes des III^e et II^e siècles av. J.-C. : la question de l'*enktesis* », in Maillot Stéphanie, Zurbach Julien (dir.), *Statuts personnels et main-d'œuvre en Méditerranée hellénistique*, Clermont-Ferrand, 2021, p. 61-91.

Faraguna Michele, « Società, amministrazione, diritto : lo statuto giuridico di tombe e periboloi nell'Atene classica », in Legras Bernard, *Symposion 2011: Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte*, Vienne, 2012, p. 165-185.

Faraguna Michele, « Lo statuto giuridico delle tombe nel mondo greco in Attica e al di fuori dell'Attica: un'analisi comparativa », in Bérard Reine-Marie (dir.), *Il diritto alla sepoltura nel Mediterraneo antico*, Rome, 2021, p. 129-152.

Frisone Flavia, *Leggi e regolamenti funerari nel mondo greco. I, Le fonti epigrafiche*, Galatina, 2000.

Guicharrousse Romain, *Athènes en partage : les étrangers au sein de la cité (V^e-III^e siècles av. n. è.)*, Paris, 2022.

Marchiandi Daniela, « Les périboles funéraires familiaux à l'époque de Lycurgue : entre aspirations "bourgeoises" et tendances nouvelles », in Azoulay Vincent, Ismard Paulin (dir.), *Clisthène et Lycurgue d'Athènes : Autour du politique dans la cité classique*, Paris, 2011, p. 133-162.

Patsiada Vasso, « Culte et rites funéraires dans la nécropole de Rhodes », in Nenna Marie-Dominique, Huber Sandrine, Van Andringa William (éds.), *Constituer la tombe, honorer les défunts en Méditerranée antique*, Alexandrie, 2018, p. 315-352.

Pečírka Jan, *The formula for the grant of enktesis in Attic inscriptions*, Prague, 1966.

Sawtell Carrie L., *Non-Citizen Commemoration in Fifth and Fourth Century BC Attica*, Thèse de doctorat, Sheffield, 2018.

Shea Timothy, *Mapping Immigrant Communities through Their Tombstones in Archaic and Classical Athens*, Thèse de doctorat, Durham, 2018.

Zelnick-Abramovitz Rachel, « Whose Grave is this? The Status of Grave Plots in Ancient Greece », *Dike - Rivista di Storia del Diritto Greco ed Ellenistico*, 18, 2015, p. 51-95.

Modalités de soumission

Les propositions d'intervention sont à envoyer au plus tard jusqu'au **14 septembre 2026** à l'adresse suivante : colloque.droit.sepulture.terre@gmail.com. Elles doivent être constituées d'un titre et d'un résumé de maximum 1800 caractères, espaces compris. Les interventions en anglais sont aussi les bienvenues. Nous demandons aussi une courte présentation biographique : nom, prénom, situation actuelle, domaine de recherche, sujet de thèse et laboratoire de rattachement. Les propositions seront examinées par un comité scientifique.